



4 rue de Béarn
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr



ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE **TERMITES** DANS LE BATIMENT

(Arrêté du 29 mars 2007)

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Rapport ATS21051_te1_lot150.doc établi en un exemplaire original le 12/10/2021

Ce rapport comporte 6 pages

et 1 page d'annexe

ISSY-LES-MOULINEAUX (92) 13, rue Victor Hugo

Section X n°116

Appartement porte 433 situé au 4^{ème} Etage dans le bâtiment DE - Lot n°150

Parking n°213 situé au 2^{ème} Sous-sol - Lot n°170

Cave n°284 située au 2^{ème} Sous-sol, Escalier E - Lot n°319

Caves n°262 et 263, situées au 2^{ème} Sous-sol, Escalier C - Lots n°298 et 299

Sommaire

Objet	1
Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :	2
Moyens d'investigation :	2
Désignation du ou des bâtiments	2
Désignation du client	3
Désignation de l'opérateur de diagnostic	3
Résultats détaillés du diagnostic d'infestation	4
Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas.....	4
Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés	6
Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification	6
Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification	6
Constatations diverses	6
Croquis de repérage	6

OBJET

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMATIFS S'APPLIQUANT A LA MISSION :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R. 133-7, R. 133-8, R. 271-1 à R. 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

MOYENS D'INVESTIGATION :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Numéro (indice) : ATS21051_te1_lot150.doc
Adresse complète : 13, rue Victor Hugo
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Référence cadastrale : Section X n°116
Nature de la copropriété :
Désignation du ou des bâtiments : Appartement porte 433 situé au 4^{ème} Etage dans le bâtiment DE - Lot n°150
Parking n°213 situé au 2^{ème} Sous-sol - Lot n°170
Cave n°284 située au 2^{ème} Sous-sol, Escalier E - Lot n°319
Caves n°262 et 263, situées au 2^{ème} Sous-sol, Escalier C - Lots n°298 et 299
Structure du (ou des) bâtiment : Béton
Permis date de construction : Vers 1996
Nombre de niveau : Appartement : 1 niveau
Type charpente et couverture :
Précisions sur le lot visité :
Arrêté préfectoral : Oui Non Informations :
Autres informations :
Documents fournis :

DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du Propriétaire :

Nom : Succession BAUDIER
Adresse : 13, rue Victor Hugo
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Désignation du donneur d'ordre *(si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre)* :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de justice
Nom : ATLAS JUSTICE
Adresse : 38, rue de Verdun
92150 SURESNES

Personne présente sur le site : Maître DEBU (Huissier de justice)

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Nom : DUFAU Olivier
Raison Sociale : BARRERE-DUFAU
Adresse : 4, rue de Béarn - 92210 SAINT-CLOUD
Numéro SIRET : 38112801600023
Compagnie d'assurance : VERLINGUE / AXA
Numéro de police / date de validité: 10617157804
valide jusqu'au : 31/12/2021
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées
par : I.Cert : 116B, rue Eugène Pottier 35000 Rennes
N° du certificat : CPDI 0355
Certification de compétence : Délivrée le 15/11/2017
Expire le : 14/11/2022

RESULTATS DETAILLES DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*) (3)
4^{ème} Etage		
Entrée	Sol : Parquet	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Cuisine	Sol : Carrelage	Abs
	Mur : Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : Bois + Métallique	Abs
Séjour	Bâti porte : Métallique	Abs
	Sol : Parquet	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
Chambre 1	Bâti fenêtre : Bois + Métallique	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
	Sol : Parquet	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
Chambre 2	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois + Métallique	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
	Sol : Parquet	Abs
	Mur : Peinture	Abs
Dégagement	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
	Sol : Parquet	Abs
	Mur : Peinture	Abs
Rangement	Plafond : Peinture	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Sol : Parquet	Abs

	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Salle de bains	Sol : Carrelage	Abs
	Mur : Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
	Sol : Carrelage	Abs
W.C.	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Balcon	Sol : Carrelage	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
2^{ème} Sous-sol		
Cave n°262	Sol : Béton	Abs
	Mur : Béton + Parpaing	Abs
	Plafond : Béton	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Cave n°263	Sol : Béton	Abs
	Mur : Béton + Parpaing	Abs
	Plafond : Béton	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Cave n°284	Sol : Béton	Abs
	Mur : Béton + Parpaing	Abs
	Plafond : Béton	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Parking n°213	Sol : Béton	Abs
	Mur : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Enduit projeté	Abs
(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.		
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...		
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.		

(*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

BATIMENT, PARTIE DE BATIMENT, OUVRAGE OU PARTIE D'OUVRAGE NON EXAMINES

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Néant

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Néant

CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 12/10/2021

Visite effectuée par : DUFAU Olivier

Rapport édité le : 12/10/2021 à : SAINT-CLOUD

Cachet de l'entreprise



Signature du technicien

Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CROQUIS DE REPERAGE

Le croquis proposé ci-dessous a pour objectif d'aider à la localisation des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites dans le bien inspecté. Il ne peut se substituer au tableau présentant les résultats détaillés du diagnostic d'infestation qui seul permet une identification précise des ouvrages infestés, de la nature et du type d'indice d'infestation (le cas échéant).

ISSY-LES-MOULINEAUX

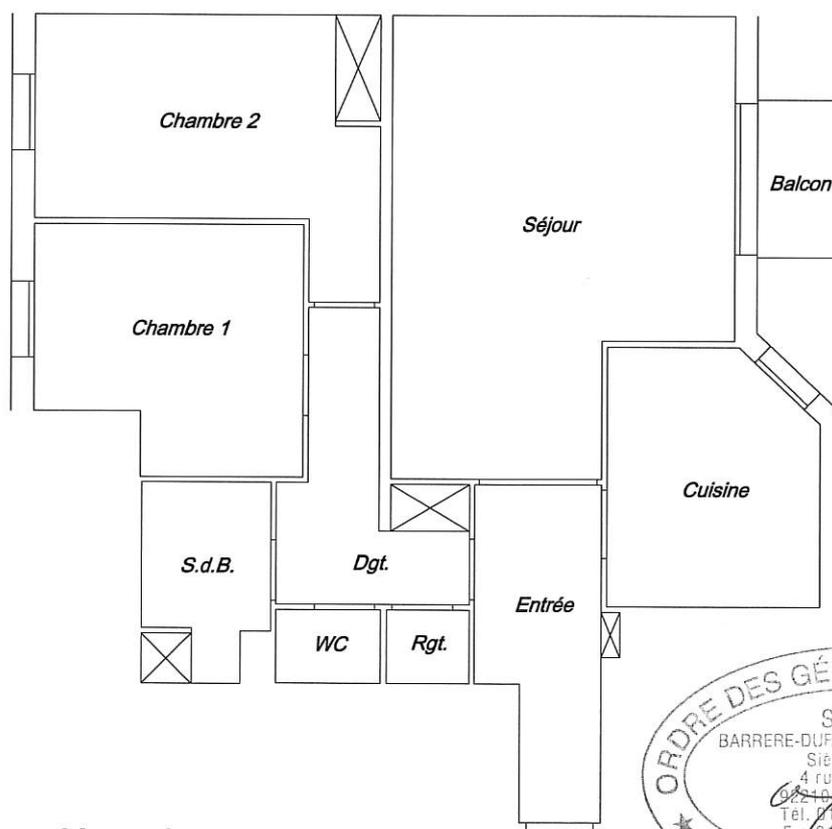
Département des Hauts-de-Seine

13, rue Victor Hugo

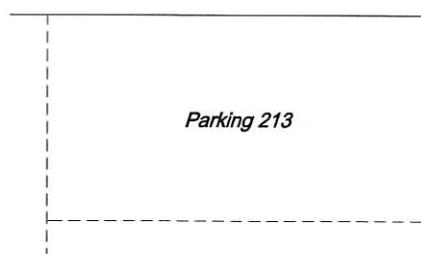
SCHEMA

Lots n°150, 170, 298, 299 et 319

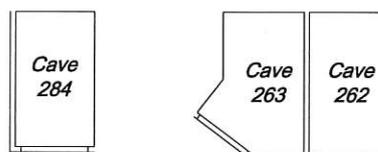
4ème Etage



2ème Sous-sol



2ème Sous-sol



Bernard BARRERE & Olivier DUFAU

Anciennement Sté. Azimuth Topo, S.C.P.B. BARRERE et Cabinet JUNGUENE

4, rue de Béarn, 92210 Saint-Cloud

Tél:01.46.02.47.80. - Fax:01.46.02.47.81.

E-mail : stcloud@barrere-dufau.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

12 Octobre 2021

ATS21051_te1_lot150